

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 21 juin 2019 à 9 h  
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**ABSENCE :**

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

---

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 9 h 30.

---

**CA19 30 06 0216**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 juin 2019 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

---

**CA19 30 06 0217**

**OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ORGANISME SANS BUT LUCRATIF - MONTRÉAL EN HISTOIRES - DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TECHNO-HISTORIQUE - TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT - 2019 - AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif Montréal en Histoires pour le développement d'une offre techno-historique sur le territoire de l'arrondissement en 2019.

D'autoriser d'une dépense de 104 052,38 \$, taxes incluses, à cet effet

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1193179001

---

**CA19 30 06 0218**

**APPROBATION - PROJET D'ENTENTE - VILLE DE MONTRÉAL-EST**

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'entente avec la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉ

20.02 1191609008

---

**CA19 30 06 0219**

**APPROBATION - BAIL - COMMUNAUTO - LOCATION - STATIONNEMENT - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT - ENTENTE - CAR2GO - À COMPTER DU 17 JUIN 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le bail entre l'arrondissement et Communauto pour la location d'une aire de stationnement à l'aréna Rodrigue-Gilbert située au 1515, boulevard du Tricentenaire, dans le district de Pointe-aux-Trembles, et ce à compter du 17 juin 2019 pour une durée indéterminée.

D'approuver l'entente entre l'arrondissement et Car2Go permettant l'utilisation de deux cases dans le stationnement public situé au 698, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour la période du 17 juin 2019 au 16 juin 2020.

D'imputer cette recette, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.03 1198330003

---

**CA19 30 06 0220**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30069-2**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA15-30069-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame, à l'Est de la 34e Avenue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles (RCA15-30069, tel que modifié) », et ce, afin de préciser certaines dispositions d'application.

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1191528007

---

**CA19 30 06 0221**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - NUMÉRO RCA15-30069-2**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA15-30069-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'accès à la rampe de mise à l'eau située sur la rue Notre-Dame, à l'Est de la 34<sup>e</sup> Avenue, dans le secteur de la Pointe-aux-Trembles (RCA15-30069, tel que modifié) », et ce, afin de préciser certaines dispositions d'application

ADOPTÉ

40.02 1191528007

---

**CA19 30 06 0222**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086-2**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30086-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) (RCA18-30086, tel que modifié) ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1194860004

---

**CA19 30 06 0223**

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT - NUMÉRO RCA18-30086-2**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA18-30086-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) (RCA18-30086, tel que modifié) ».

ADOPTÉ

40.04 1194860004

---

**CA19 30 06 0224**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2019, relativement au premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) visant un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 ».

ADOPTÉ

40.05 1195270002

---

**CA19 30 06 0225**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public qu'une disposition du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, la disposition prévue à l'article 2 du projet est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 4 juin 2019 ainsi que la tenue d'une assemblée publique de consultation le 19 juin 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) visant un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 ».

ADOPTÉ

40.06 1195270002

---

**CA19 30 06 0226**

**ADOPTION - RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA19-E168 ET RCA19-E169**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter les règlements suivants :

Règlement numéro RCA19-E168 intitulé : « Règlement abrogeant les Règlements d'emprunt numéros RCA11-E082, RCA14-E124, RCA14-E125 et RCA15-E137 »

Règlement numéro RCA19-E169 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement d'emprunt numéro RCA15-E132 »

ADOPTÉ

40.07 1194860002

---

**CA19 30 06 0227**

**RENDRE -DÉCISION - TENUE - SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER  
NUMÉRO PP-126**

CONSIDÉRANT qu'un registre sur la résolution du projet particulier numéro PP-126 s'est tenu le 21 mai 2019, de 9 h à 19 h, sans interruption;

CONSIDÉRANT qu'un nombre suffisant de signatures des personnes habiles à voter du secteur concerné a été reçu lors du registre;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement doit statuer sur la tenue d'un scrutin référendaire sur la résolution du projet particulier numéro PP-126;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles retire la résolution sur le projet particulier numéro PP-126 et par conséquent rejette la tenue d'un scrutin référendaire sur ce projet particulier.

ADOPTÉ

40.08 1191528002

---

**CA19 30 06 0228**

**APPROBATION - ENTENTE - ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DE CUISINE DE RUE DU  
QUÉBEC - OCCUPATION DE CAMIONS DE CUISINE DE RUE - PLACE DU VILLAGE-DE-LA-  
POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DU 17 JUIN AU 28 SEPTEMBRE 2019 - ÉDICTION D'UNE  
ORDONNANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente avec l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec pour l'occupation de camions de cuisine de rue sur la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles pour la période du 17 juin au 28 septembre 2019.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(P-1)-003 autorisant la vente et la consommation de la nourriture et des boissons non alcoolisées sur les sites identifiés dans le plan joint en annexe à l'ordonnance intitulé « Pan d'aménagement camions cuisines de rue 2019 » du lundi au vendredi, de 5 h 30 à 12 h 00, pour la période du 17 juin au 28 septembre 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public par les camions cuisine de rue du lundi au vendredi, de 5 h 30 à 12 h 00, pour la période du 17 juin au 28 septembre 2019.

ADOPTÉ

40.09 1198330002

---

**CA19 30 06 0229**

**LEVÉE - SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 9 h 38

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement